

PADAT



Programme d'appui au développement
des attraits touristiques

Volet 1

Financement adapté pour la mise en valeur des attraits touristiques

Le saviez-vous?

Le PADAT Volet 1 **couvre jusqu'à 60 % des coûts admissibles d'un projet**. Cela vous permet de conserver vos liquidités et de poursuivre vos activités pendant que vous concrétisez vos ambitions.

L'hôtellerie atypique en région et le secteur de l'agrotourisme sont dorénavant admissibles à certaines conditions.

Un financement qui se module selon vos besoins

Vous vous adaptez à votre clientèle? Nous nous adaptons à vous! Que vous vouliez constituer un fonds de roulement ou financer l'acquisition d'équipement et d'immobilisations, notre programme est conçu pour vous.

Ce que nous offrons

Un prêt ou une garantie de prêt	Un financement allant de 150 000 \$ à 5 M\$
Un financement qui peut couvrir jusqu'à 60 % des coûts admissibles du projet	Une aide financière dont l'amortissement maximal est de 20 ans
Un moratoire de remboursement du capital pouvant aller jusqu'à 3 ans	Une garantie de prêt pouvant atteindre 70 % de la perte nette

Ce que vous obtenez

Des solutions financières qui s'adaptent à vos besoins	Un financement adapté à l'envergure de votre projet
La liberté de conserver vos liquidités pour vos activités courantes	La possibilité d'envisager l'avenir en toute confiance
La liberté d'avoir des liquidités en attendant la fin du projet	Une plus grande facilité à obtenir du financement auprès d'une institution financière

Investissements majeurs

Vous prévoyez un projet majeur de **10 M\$ et plus** (à l'exclusion des investissements en hébergement), parlez-en à notre représentant, vous pourriez bénéficier de conditions particulières.

Soutien et conseils

Vous avez des questions à poser ou des précisions à demander. Notre représentant se fera un plaisir de discuter avec vous de vos projets et du soutien que le PADAT peut vous apporter.

Modalités

- Le financement de chaque projet doit comporter un apport minimal de source privée équivalant à au moins 20 % du coût total du projet.
- Les remboursements du capital sont fixes. Ils peuvent toutefois être variables lorsque les fonds produits par l'entreprise sont saisonniers ou sujets à des fluctuations.
- Les sûretés seront adaptées en fonction des réalités des entreprises du secteur touristique et de leurs projets.
- Les taux d'intérêt et les honoraires de garantie de prêt dépendent de la nature du projet et du risque lié à l'entreprise.
- Des conditions particulières peuvent s'appliquer.

Administré par Investissement Québec pour le compte du ministère du Tourisme, le PADAT Volet 1 offre des solutions financières souples et avantageuses, et ce, jusqu'en 2022.

Entreprises admissibles

Le PADAT Volet 1 s'adresse aux entreprises existantes, à maturité ou en croissance, de l'industrie du secteur touristique provenant de toutes les régions du Québec* :

- entreprises à but lucratif;
- entreprises coopératives;
- organismes à but non lucratif (OBNL);
- communautés ou nations autochtones reconnues par l'Assemblée nationale;
- tout regroupement de ces clientèles.

* Les municipalités et les sociétés d'État sont toutefois exclues.

Projets admissibles

Les objectifs du programme sont les suivants :

- **Stimuler** les investissements privés en vue du renouvellement de l'offre touristique au Québec;
- **Permettre** d'assurer la croissance des entreprises performantes du secteur touristique du Québec;
- **Soutenir** l'économie des régions par la création d'emplois, l'augmentation du nombre de visiteurs et la croissance des recettes touristiques.

Pour être admissible, tout projet doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Être inscrit sur le site BonjourQuebec.com, sauf les projets en démarrage;
- Lorsque requis, détenir le sceau d'Aventure Écotourisme Québec « Accrédité Qualité-Sécurité » ou être en voie de l'obtenir;
- Présenter un potentiel de rentabilité;

Les **types de projets** admissibles sont :

- la consolidation, l'implantation, l'expansion ou la modernisation d'un attrait, d'un équipement, d'un produit spécialisé ou d'un service touristique;
- la construction, l'agrandissement ou la réfection d'une infrastructure touristique.